

CONTRAT LOCATION VACANCES SAISON 2014
APPARTEMENT de plain-pied 32m² / 2 chambres / Terrasse bois couverte

Entre **OCÉAL** 100 Rte de la Pointe d'Arçay
85460 LA FAUTE SUR MER (*Siège social*)
☎ : 02.51.56.40.62 SIRET : 431 462 704 00021
📠 : 02.51.97.17.40 TVA Intra. FR 45 431

20, Rte de la Tranche
85460 LA FAUTE SUR MER (*adresse APPARTEMENTS*)

Et **M., MME**



M., MME, après avoir pris connaissance des termes du présent contrat, des conditions générales de location, des tarifs et du règlement intérieur du camping (Fautais), confirme(nt) la location de l'APPARTEMENT **N°III** pour la période suivante :

DATE D'ARRIVÉE : _____ DATE DE DÉPART : _____

Toute demande de location ne peut être inférieure à une semaine complète, chaque semaine débutant le **SAMEDI 16 HEURES** pour se terminer le **SAMEDI SUIVANT 10 HEURES**.

La réservation ne sera effective qu'à réception de l'acompte s'élevant à 25 % du montant du séjour.

Location pour _____ personnes annoncées lors de la réservation jusqu'à **4 MAXI** (Nb d'adultes et Nb d'enfants à préciser + âge de chaque enfant).

DÉTAIL FACTURE : _____,00 € (Du _____ au _____) + _____

€ Taxe de séjour (0,51 € x 2 pers. x _____ nuits) = €

Pas d'animal annoncé lors de la réservation.

Les visiteurs devront obligatoirement s'inscrire dès leur arrivée, quel que soit le temps passé, et s'acquitter de la redevance. 1 seul véhicule par emplacement.

Il est interdit de fumer dans les studios.

Nbre Nuits	Prix / Nuit	TOTAL	ACOMPTE à envoyer	Solde à régler à l'arrivée

Une caution de 300,00 €, et une caution de 40,00 € pour le forfait ménage seront déposées à l'arrivée et restituées le jour du départ après vérification de l'inventaire et de l'état d'ordre et de propreté de l'appartement ou dans un délai d'un mois. La fourniture du linge (draps, taies, serviettes de toilette, torchons,...) reste à la charge du locataire.

Tous les versements sont à effectuer à l'ordre de **SARL OCÉAL**, soit par mandat postal, soit par chèque postal ou bancaire tiré sur une banque française, soit par chèques-vacances. Pas de TPE pour la carte bancaire.

Chaque séjour commencé est dû dans sa totalité, aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ prématuré.

L'appartement loué est réservé jusqu'à 22 heures le jour de l'arrivée. Passé ce délai, sauf information, il cesse d'être retenu et les versements effectués restent acquis.

La Direction se donne toute autorisation pour le renvoi immédiat des locataires contrevenant au règlement intérieur (que ce soit sur le camping lui-même, ou sur les aires de jeux et de loisirs).

Ce contrat est établi en **DEUX** exemplaires. **Veillez nous en retourner UN signé et daté, dès réception.**

Avec nos remerciements

DATE : vendredi 15 novembre 2013

Cachet de la SARL
Signature du représentant

Signature précédée de la mention
" lu et approuvé "